



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
4 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

Première session ordinaire de 2002  
28 janvier-8 février 2002, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
Cadres de coopération avec les pays et questions connexes

**Cadre de coopération régionale pour les États arabes  
(2002-2005)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-3	2
II. Situation du développement envisagée dans la perspective d'un développement humain durable .....	4-15	3
III. Résultats et leçons de la coopération passée .....	16-18	4
IV. Objectifs, domaines d'appui stratégiques et résultats attendus .....	19-50	4
A. Domaine d'appui stratégique 1 : La mondialisation .....	30-38	6
B. Domaine d'appui stratégique 2 : La gouvernance .....	39-45	7
C. Domaine d'appui stratégique 3 : Le savoir .....	46-50	8
V. Arrangements de gestion .....	51-61	9
A. Gestion, réalisation et mise en oeuvre .....	51-55	9
B. Suivi, évaluation et rapports à présenter .....	56-57	10
C. Mobilisation des ressources .....	58-61	10
Annexe		
Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour les États arabes (2002-2005) .....		12



## I. Introduction

1. La volonté de développement humain des États arabes s'inscrit dans le cadre global de leur croissance et de leur développement. Cette volonté a été confirmée lors des conférences et sommets mondiaux des Nations Unies qui ont eu lieu au cours des années 90 ainsi que dans les réunions régionales de préparation et d'analyse organisées à cet égard. Les principes et les fins du développement qui ont été définis lors de ces rencontres ont été réaffirmés avec force dans les objectifs de la déclaration du Sommet du Millénaire, qui sont le fondement du deuxième cadre de coopération régionale (CCR) du PNUD avec les États arabes.

2. Le deuxième CCR vise à soutenir les États arabes dans leur volonté de développement humain et à y réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Les bénéficiaires en seront, en dernière analyse, les pauvres. Dans le droit fil de la Déclaration du Millénaire, le CCR apportera son concours à la réduction de la pauvreté par l'intermédiaire de trois domaines d'appui stratégiques qui se rejoignent : la mondialisation, la gouvernance et le savoir.

3. Le CCR a été conçu dans un but de complémentarité et de synergie avec les programmes mondiaux et nationaux du PNUD dans les États arabes. Il vise à apporter un complément de valeur aux programmes nationaux. Sans méconnaître les spécificités nationales, l'action régionale du PNUD ne portera que sur des priorités qui sont communes à plusieurs États arabes et pour lesquelles une approche multinationale présente des avantages. Dans un monde en voie de globalisation, la recherche de solutions à des problèmes communs appelle souvent des analyses et des efforts dont la portée et l'impact concernent plusieurs pays. Dans l'exécution du mandat du PNUD au niveau régional, le CCR contribuera à mettre en place des biens publics régionaux, à assurer des retombées positives et un enrichissement du savoir entre pays, à canaliser des intérêts communs et à tirer parti des économies d'échelle inhérentes à la poursuite d'efforts concertés pour tenter de résoudre des problèmes communs.

## II. Situation du développement envisagée dans la perspective d'un développement humain durable

4. La région a fait d'appréciables progrès en développement humain au cours des 30 dernières années. L'espérance de vie y a augmenté d'environ 15 ans, les taux de mortalité des moins de 5 ans y ont chuté d'environ les deux tiers, les taux d'alphabétisation des adultes y ont presque doublé, les taux bruts de scolarisation y sont passés de 47 % en 1980 à 66,4 % aujourd'hui, l'apport quotidien en calories et l'accès à une eau salubre et à des équipements d'assainissement y sont plus élevés que dans n'importe quelle autre région en développement et les États arabes ont fait plus de progrès qu'aucune autre région dans le domaine de l'éducation des femmes, dont ils ont multiplié par trois le taux d'alphabétisation depuis 1970 et par deux, et même plus, le taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire.

5. Les agrégats régionaux ne doivent pas faire perdre de vue les larges écarts de niveaux et de taux de développement humain qu'il y a entre les États arabes et à l'intérieur de ces États. Il n'a pas été possible, du fait de l'inégalité des progrès et parce qu'on y partait de niveaux de développement humain très bas, d'éponger tout un passé de dénuement. À la fin du millénaire, l'espérance de vie d'un huitième de la population était inférieure à 40 ans, 65 millions d'adultes, dont les deux tiers étaient des femmes, étaient illettrés, 54 millions n'avaient pas accès à une eau salubre et 29 millions à des services de santé et environ dix millions d'enfants de 6 à 15 ans n'allaient pas à l'école. Le taux d'accroissement de la population demeure, avec 2,8 %, l'un des plus élevés du monde.

6. D'après les estimations de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, une personne sur cinq y vit dans la pauvreté de ressources qui n'atteignent pas l'équivalent de 2 dollars par jour. La pauvreté en développement humain, dans l'ensemble des États arabes, est beaucoup plus répandue que la pauvreté de revenu. La pauvreté et l'inégalité des moyens et des chances y sont même plus prononcées que la pauvreté de revenu et l'inégalité économique.

7. Plus de la moitié des femmes y sont illettrées. Le taux de mortalité maternelle y est le double de ce qu'il est dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et quatre fois plus élevé qu'en Asie de l'Est. Si la formation des femmes y a sensiblement progressé, mais tout en demeurant à un niveau qui est largement insuffisant, l'utilisation de cet acquis par leur participation à la vie économique et politique y est toujours l'une des plus faibles du monde.

8. La charge biotique maximale semble y avoir atteint ses limites. La part de ressources annuelles renouvelables en eau par habitant n'atteint pas le dixième de la moyenne mondiale. La désertification représente une menace pour les moyens de subsistance. Environ la moitié de la population respire un air dangereusement pollué.

9. Bien que les efforts de stabilisation des années 90 aient largement réussi, ce qu'atteste l'actuelle modération des taux d'inflation et des déficits budgétaires, la croissance continue à stagner et demeure excessivement vulnérable face aux fluctuations des cours du pétrole. Dans les années 90, le revenu par habitant a augmenté à un rythme annuel de 0,7 %, alors qu'il était de 3,2 % pour les pays en développement. Des variables macroéconomiques clefs comme l'emploi, l'épargne, la productivité et les exportations autres que pétrolières, demeurent inférieures à ce qu'elles devraient être.

10. Avec un taux d'environ 15 %, le chômage y est un des plus forts du monde en développement. Il faudrait que les économies de la région puissent enregistrer un taux annuel de croissance d'au moins 5 % pour résorber le chômage actuel et futur.

11. Le commerce a continué à afficher des résultats décevants et la région est encore relativement fermée. Dans certains pays, les droits de douane sont élevés et les barrières non tarifaires demeurent importantes. Tout au long des années 90, les exportations de la région (dans lesquelles les produits pétroliers et apparentés entrent pour plus de 70 %) ont connu un taux de croissance de 1,5 % par an, ce qui est loin derrière le taux mondial de 6 %. Les exportations de produits manufacturés ont continué à stagner et les flux de capitaux privés ont été inférieurs à ce qu'ils ont été dans les autres régions. La création de la zone de libre-échange des États arabes, l'augmentation du nombre de ceux qui sont devenus membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les rapports d'association établis avec l'Union européenne sont autant de manifestations officielles de leur volonté de tirer parti de la mondialisation.

12. Le développement de la technologie, son adoption et son accessibilité sont loin d'être satisfaisants. Si l'utilisation de technologies pratiquées depuis des décennies, comme l'électricité et les télécommunications, ainsi que la mécanisation de l'agriculture et l'ingénierie génétique ont progressé à un rythme modé-

ré, il n'en a pas du tout été de même pour les technologies modernes et la recherche-développement. L'Internet n'est utilisé que par 0,6 % de la population et le taux de pénétration de l'ordinateur personnel n'est que de 1,2 %. L'investissement en recherche-développement ne dépasse pas 0,2 % du produit national brut alors que la moyenne mondiale est plus de sept fois supérieure. Si la production d'études scientifiques dans la région est comparable à ce qu'elle est dans les pays les plus avancés du tiers monde, l'utilisation du savoir-faire scientifique de source nationale se situe à des niveaux bien inférieurs.

13. Les structures et mécanismes de gouvernance se voient pressés de s'adapter aux exigences d'un public mieux informé et plus instruit ainsi qu'à la rapidité des progrès de la mondialisation et de la technologie. Cette évolution a modifié le rôle de l'État dans ses rapports avec les marchés et la société civile. La forme que prend la gouvernance se caractérise parfois par l'existence d'un pouvoir exécutif puissant capable d'exercer un contrôle considérable sur toutes les autres composantes de l'appareil de l'État, sans être, dans certains cas, tenu par un système de poids et contre-poids institutionnels. Les relations entre l'État et la société civile sont souvent gérées comme un jeu à somme nulle. L'acceptation de la démocratie et des droits de l'homme est plus avancée *de jure* que de facto.

14. Modifiant, comme elle le fait, les principaux facteurs de production et de croissance, la mondialisation met davantage l'accent sur l'acquisition du savoir et sur son application à la poursuite des objectifs dans le domaine social et celui du développement. En un temps où les perspectives de développement des pays arabes sont de plus en plus liées aux aptitudes de leur population active et à la qualité de leur capital intellectuel, l'écart de savoir représente un lourd handicap.

15. La mise en oeuvre du deuxième CCR va se faire à une époque de profonds changements sur fonds de mondialisation. Un des grands défis sera de s'adapter aux exigences de la nouvelle économie et de la nouvelle politique. Services, savoir, aptitudes professionnelles, institutions et petites entreprises performantes seront les pierres angulaires de cette adaptation. Savoir et créativité en sont les plus précieux atouts.

### III. Résultats et leçons de la coopération passée

16. Le premier CCR a donné des résultats divers. On lui doit notamment d'avoir raffermi la position du PNUD dans la région comme avocat de la mise en place d'un cadre pour le développement humain, d'avoir montré et fait comprendre les diverses manières de favoriser la recherche de solutions aux questions complexes que sont la gouvernance et les droits de l'homme, d'avoir fait l'essai d'approches participatives de la protection et de la régénération du milieu naturel, d'avoir contribué à l'adoption de méthodes de microfinancement efficaces et viables, d'avoir favorisé l'instauration d'un dialogue pour prévenir les crises, d'avoir fourni sur demande une assistance efficace à des pays qui négociaient leur adhésion à des organisations interrégionales et mondiales de commerce et d'investissement et d'avoir, enfin, contribué à définir les dimensions régionales du défi que la mondialisation est venue imposer à la région de relever pour réussir son développement.

17. Le rapport de l'examen à mi-parcours du premier CCR (DP/RRR/RAS/1) et les résultats de visites de contrôle et d'évaluations indiquent ce que sont, de la mise en oeuvre de ce premier CCR, les grandes leçons à retenir :

a) Il faut que le nouveau programme régional concentre son action sur des questions qui ont leur origine dans la mondialisation, et en particulier sur ses aspects sociaux et sur ses coûts;

b) Il faut que la portée du programme corresponde toujours à une évaluation réaliste de la situation des ressources et à l'impérieuse nécessité d'obtenir des résultats qui soient mesurables;

c) L'impact sera d'autant plus grand que des rapports auront été établis avec des opérations apparentées que différents partenaires réalisent dans la région et qu'il y aura eu symbiose entre le CCR et les programmes mondiaux et nationaux;

d) L'accès au savoir devient une nouvelle motivation importante pour la constitution de partenariats. Le partage et l'acquisition du savoir à l'échelle de la région et dans le cadre des échanges Sud-Sud doivent faire partie de toutes les initiatives régionales;

e) Il faut que l'équilibre approprié soit maintenu dans la gestion d'un programme régional, notam-

ment en ce qui concerne la dotation en personnel et le suivi des résultats.

18. Le CCR a tiré parti des résultats et des enseignements ci-dessus ainsi que d'une analyse approfondie de la situation du développement dans la région et du surcroît de valeur que peut apporter l'action du PNUD. Il a bénéficié des discussions sur les principales orientations programmatiques des activités du PNUD dans les États arabes qui ont eu lieu avec les représentants résidents du Bureau régional pour les États arabes et son conseil d'orientation, lequel comprend d'éminents experts et spécialistes du développement originaires de la région. Le projet de CCR a été présenté par le représentant résident du PNUD dans les États arabes aux partenaires gouvernementaux et, selon le cas, à des représentants du monde des affaires et des organisations de la société civile. Le CCR a été présenté en outre à des organisations intergouvernementales de la région, aux commissions régionales des Nations Unies intéressées et aux principales institutions des Nations Unies. Toutes ces discussions ont contribué à orienter et à enrichir le CCR.

### IV. Objectifs, domaines d'appui stratégiques et résultats attendus

19. Le but du CCR est de faire reculer la pauvreté sous ses divers aspects en faisant porter son action sur trois domaines d'appui stratégiques : la mondialisation, la gouvernance et le savoir. L'accent sera mis sur la coordination des programmes afin d'exploiter au maximum les possibilités de synergie.

20. Plutôt que de parcourir toute la gamme des préoccupations régionales de développement, le choix des domaines d'appui stratégiques, ou piliers du programme, s'est fait par voie de débat d'orientation au sujet des priorités nationales auxquelles le PNUD peut, par une approche régionale, apporter un surcroît de valeur. Le fait qu'il y a des similarités et des différences considérables entre États arabes représente à la fois une chance et un défi. Le but d'une sélectivité stratégique est d'assurer une masse critique d'appui aux domaines d'intervention prioritaire choisis au lieu d'éparpiller des ressources peu abondantes sur un large éventail d'activités.

21. L'équité, l'intégration sociale et le savoir sont, dans la trame du CCR, des constantes de valeurs qui se recourent. L'un des gros efforts qu'il faudra faire pour

réaliser l'équité et l'intégration sociale sera de mettre l'accent sur l'égalité des sexes ainsi que sur la démarginalisation des femmes et leur participation à la vie active. Le renforcement du soutien fourni au Centre des femmes arabes pour la recherche sur l'éducation, qui comprendra la fourniture d'une aide à la réalisation du rapport annuel à parrainage multiple sur l'amélioration de la condition de la femme arabe, entrera pour une part importante dans les efforts à faire dans le domaine de la problématique des sexes. La collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sera des plus importantes à cet égard.

22. Un fil invisible relie entre eux le développement de l'être humain et sa sécurité. L'accent que le CCR met sur l'enrichissement des capacités d'action ainsi que sur la réalisation d'une croissance qui soit faite pour les pauvres et d'une mondialisation équitable a une grande incidence sur la sécurité de l'être humain. En outre, les activités seront également conçues de manière à favoriser la prévention des crises et le redressement dans les pays où cela se révélera nécessaire.

23. Les piliers du CCR correspondent à trois des quatre domaines de concentration du cadre de coopération mondiale (CCM). La mise en oeuvre du CCR se fera en étroite coopération et dans un rapport de synergie avec le programme mondial, et il en tirera tout le parti possible en vue de répondre aux besoins de la région. De plus, le savoir qui aura été généré par le CCR et celui qui aura été acquis par son intermédiaire iront alimenter le cadre mondial du PNUD pour l'acquisition du savoir.

24. Le CCR puisera dans le capital de ressources intellectuelles et techniques de la région. Une foule d'institutions arabes du secteur public, de la société civile, du monde universitaire et de la pensée politique seront associées à sa réalisation. Des partenariats stratégiques interthématiques seront créés pour les besoins de l'approche multisectorielle. L'objectif sera de créer des synergies en exploitant au maximum les efforts et les ressources que le PNUD et d'autres organismes peuvent mettre à la disposition de la recherche de solutions aux problèmes de développement de la région. Il sera d'une importance primordiale, à cet égard, de constituer des partenariats avec des organisations régionales, et en particulier avec la Ligue des États arabes et les institutions et associations qui lui sont affiliées, avec des banques régionales de développement comme la Banque africaine de développement et la

Banque islamique de développement, avec le Fonds arabe de développement économique et social et avec le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies. Il faudra aussi impérativement en créer avec d'autres organismes de l'ONU, notamment avec les commissions régionales compétentes, avec l'Union européenne et avec la Banque mondiale.

25. L'élaboration du CCR a suivi une approche axée sur les résultats. Dans le cadre de ses trois piliers, la recherche des résultats se fera par la fourniture de toute une gamme de services, dont on indique ci-après un certain nombre : a) inventaire de la situation, analyse et élaboration des politiques à envisager; b) plaidoyer, dialogue et débat directifs en vue de constituer des partenariats et de donner de l'impulsion à la mise en place de changements qui aillent dans le sens du progrès; c) conseils d'orientation d'où tirer des options bien documentées concernant la suite à donner à l'inventaire de la situation et au dialogue; d) renforcement des moyens nécessaires pour formuler et mettre en oeuvre des politiques ainsi que pour stimuler le débat d'orientation; e) organisation d'activités pilotes novatrices qui puissent être reproduites à plus grande échelle; f) création, diffusion et partage de savoirs; g) constitution de partenariats stratégiques.

26. Certains résultats du CCR associeront plusieurs des services susmentionnés. Par exemple, le rapport régional sur le développement humain dans les pays arabes contribuera à l'établissement de l'inventaire ainsi qu'au dialogue et au débat d'orientation. Publié régulièrement durant la période sur laquelle porte le CCR, il fera aussi une place aux activités d'inventaire et d'analyse de situation et à la fourniture de conseils de politique par l'examen des meilleures pratiques et options d'un intérêt immédiat pour la formulation des politiques.

27. Les projets réalisés dans le cadre du CCR devront tenir compte des résultats et des leçons du passé, donner la preuve qu'ils sont de nature à contribuer à la réduction de la pauvreté et mettre en jeu une masse critique de ressources (savoir, partenariats, apports financiers, etc.) qui corresponde à une masse critique de résultats.

28. Ces projets seront ouverts à tous les pays du programme que le Bureau régional pour les États arabes a pour mandat de servir, mais seuls les pays intéressés seront amenés à faire appel aux services proposés,

comme dans le cas du précédent CCR. Les projets seront conçus de manière à répondre tout spécialement aux besoins des pays les moins avancés (PMA) du fait que la proportion de pauvres y est la plus forte.

29. Dans la mise en application du CCR, 5 % des ressources financières qui lui sont destinées seront affectés à la réalisation de petites initiatives dans des domaines stratégiques comme ceux de l'eau, de la gestion des terres arides, du microfinancement ou de la prévention du VIH/sida. Des dispositions pourront être prises en vue de financer des activités d'appui à la mise en place de politiques de portée mondiale dans la région.

### **A. Domaine d'appui stratégique 1 : La mondialisation**

30. Les pauvres risquent d'être les laissés-pour-compte de la mondialisation et de la libéralisation, dont on ne voit pas encore venir la prospérité qu'elles sont censées générer. Cela dit, elles portent en elles quand même un potentiel suffisant pour permettre aux États arabes de rattraper des décennies de retard, de reconquérir le terrain perdu et de s'acquitter enfin de promesses de développement humain faites de longue date. Ce potentiel pourra se réaliser à condition de faire en sorte qu'une plus grande liberté de circulation des marchandises, des services, des capitaux, du savoir et des idées se traduise, au niveau des populations, par un maximum d'avantages et un minimum de coûts. Par le renforcement des moyens d'action, par le plaidoyer, par les conseils d'orientation et l'élaboration de politiques, le CCR contribuera à mettre les marchés mondiaux et les flux internationaux au service de la lutte contre la pauvreté. À cet égard, les domaines d'appui stratégiques comprendront ceux qui suivent.

31. *Cohérence entre libéralisation et réduction de la pauvreté.* Les activités entreprises au titre du CCR viseront à doter les pays de moyens accrus pour faire en sorte qu'il y ait plus de cohérence et de compatibilité entre la libéralisation et la réduction de la pauvreté. Les perturbations liées à la libéralisation et l'intervention plus grande de facteurs externes sur les scènes nationales appellent l'établissement d'articulations plus fortes entre les politiques de réduction de la pauvreté et celles qui ont trait au commerce et à l'investissement étranger. Les activités de plaidoyer en faveur de la mise en place d'une structure de développement humain pour le débat sur la mondialisation et la formulation de

politiques correspondantes constitueront un domaine d'appui prioritaire.

32. Les résultats globaux que l'on en attend comprennent la promotion de la réduction de la pauvreté au premier rang des principaux objectifs des stratégies relatives au commerce et à l'investissement étranger, la mise en place de politiques et de plans nationaux qui démontrent une volonté et une capacité nationales de gérer la mondialisation dans un sens favorable au développement humain, la réalisation d'une analyse des perspectives de réduction de la pauvreté par les exportations et une évaluation de l'impact des politiques du commerce extérieur et de l'investissement étranger, non seulement sur les pays, mais sur les populations elles-mêmes.

33. *Capacité nationale et régionale d'intervention dans la définition et la mise en application de régimes commerciaux multilatéraux.* Le PNUD continuera à aider de ses efforts les États arabes à se doter de moyens accrus pour donner la forme souhaitable aux structures d'administration et de gestion des régimes commerciaux internationaux et pour influencer sur les résultats obtenus de ces structures et mécanismes. Les efforts viseront à faciliter la mise en place d'une action concertée de plaidoyer collectif en faveur de biens publics mondiaux, ce que seraient, par exemple, des régimes commerciaux qui seraient établis dans des conditions d'équité et de transparence aux niveaux mondial et interrégional.

34. Les relations entre les États arabes et l'OMC constituent un domaine prioritaire pour lequel un appui est nécessaire sous la forme d'activités de formation, de services consultatifs et de renforcement des capacités, notamment en diplomatie commerciale et en aptitude à la négociation. La mise en application des accords issus des négociations d'Uruguay et la participation pleine et entière des 11 États arabes à un prochain cycle de négociations sont de la plus haute importance. L'accession d'autres États arabes qui se préparent à devenir membres de l'OMC est également importante.

35. En ce qui concerne les régimes régionaux et interrégionaux de commerce, un appui est envisagé aux niveaux régional et national pour mettre en application et renforcer l'Accord panarabe de libre-échange et pour aider les pays, individuellement et collectivement, à définir et conclure des accords de commerce interrégional, par exemple avec l'Union européenne et les pays africains.

36. Le succès des efforts entrepris au titre de ce thème exige que soient maintenus et renforcés les partenariats constitués avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'OMC, le Centre du commerce international, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, des organisations de la société civile, les milieux universitaires et les institutions de réflexion et de recherche en économie ainsi qu'avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux qui souhaitent que la mondialisation soit mise au service de la réduction de la pauvreté.

37. Les résultats globaux qu'on en attend sont l'exécution des nouvelles obligations commerciales (OMC, Union européenne, zone de libre-échange des États arabes), grâce au renforcement du cadre institutionnel ainsi qu'à la mise au point et à l'utilisation d'outils appropriés, la réalisation et la diffusion de la synthèse des connaissances relatives aux négociations commerciales internationales et aux accords de commerce régionaux en faveur de la zone de libre-échange des États arabes et, enfin, le renforcement, aux niveaux régional et national, des capacités d'analyse des politiques au sein des institutions de l'État et de la société civile afin de pouvoir arrêter des positions individuelles et collectives sur des accords de commerce dont la conclusion est envisagée à l'échelle mondiale, régionale et interrégionale (comme avec l'Union européenne).

38. *Promouvoir la petite et la microentreprise.* Les petites et les microentreprises occupent une position stratégique au point de rencontre de la compétitivité et de la réduction de la pauvreté. Leur rôle est capital dans toute stratégie de réduction de la pauvreté par les exportations. Le CCR aidera au renforcement des cadres législatif et juridique afin d'assurer un accès large et d'un coût raisonnable au marché, en particulier pour les petites et les microentreprises. On en attend notamment les résultats ci-après : l'établissement et l'application de principes, directives et méthodes pour l'institution de procédures accélérées permettant une mise en route peu coûteuse de micro, petites et moyennes entreprises, en privilégiant les demandes qui reposent sur un capital de savoir, et l'organisation, à l'intention de 40 entrepreneurs femmes de cinq pays, d'activités de formation de formateurs en recherche et en possibilités d'accès au marché.

## **B. Domaine d'appui stratégique 2 : La gouvernance**

39. Une bonne gouvernance est peut-être ce qu'il y a de plus important pour l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement, ainsi que le notait le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux de l'organisation (A/53/1). Cela étant, il ne suffit pas d'en accepter le principe : encore faut-il la mettre en pratique. La nécessité s'en fait sentir avec le plus d'urgence dans les domaines qui ont un impact direct sur les éléments de population sans représentation électorale qui souffrent d'exclusion. Rationalisation, efficacité ainsi que transparence et responsabilisation sont les maîtres mots qui viennent tout de suite à l'esprit pour mesurer l'ampleur du changement à opérer. La mondialisation vient ajouter encore à la nécessité d'une bonne gouvernance en en faisant une condition à l'apport de services d'experts et de capitaux.

40. *Institutions et système de gouvernement.* Les programmes du CCR renforceront la gestion du savoir afin de donner plus d'efficacité au fonctionnement des parlements et d'améliorer l'administration et le financement des élections. On tirera parti, dans ce domaine d'appui, des partenariats établis avec l'Union interparlementaire arabe (UIPA), l'Union parlementaire internationale (UPI), l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, l'International Foundation for Electoral Systems (IFES) (Fondation internationale pour les systèmes électoraux) et le Centre parlementaire du Canada. Les résultats attendus comprendront : a) l'évaluation des besoins des parlements dans cinq pays arabes; b) l'automatisation, à titre d'opération pilote, de l'établissement des listes électorales dans trois pays; c) la fourniture d'un soutien aux parlementaires femmes dans sept pays; d) l'établissement d'une base de données juridiques à l'intention des parlements des pays arabes; e) la possibilité de s'informer sur les questions de gouvernance au moyen d'un site Web en trois langues et sur CD-ROM; f) l'établissement, en arabe, de principes directeurs relatifs à l'administration et au coût des élections; g) la création, à l'intention des législateurs, de tribunes pour le partage des meilleures pratiques en ce qui concerne le fonctionnement des appareils législatifs.

41. *Organismes d'administration publique.* Un renforcement institutionnel est nécessaire pour transformer des bureaucraties en agents actifs de développement. Dans le cadre de ce domaine d'appui, des servi-

ces consultatifs techniques sur la modernisation des institutions de l'État continueront à être fournis. Les résultats attendus comprennent la formation de fonctionnaires de cinq pays aux meilleures pratiques à suivre pour fournir de manière efficace des services publics aux pauvres et aux femmes, la diffusion d'informations sur les meilleures méthodes de gestion électronique des affaires publiques et la fourniture de conseils concernant le développement des technologies de l'information et de la communication en vue de renforcer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité des services dans le secteur public.

42. *Organisations non gouvernementales (ONG)*. Les activités d'appui consisteront essentiellement à parfaire la gestion interne des ONG et à renforcer la liberté d'association. Les résultats attendus comprendront l'établissement de principes directeurs en matière de bonne pratique et la réalisation d'un manuel de gestion interne et la fertilisation croisée des expériences par l'intermédiaire d'un réseau régional d'ONG.

43. *Administration de la justice*. Les activités prévues à ce titre viseront à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, à promouvoir la connaissance du droit, à rendre la justice plus accessible et à en améliorer l'administration et à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour que les systèmes judiciaires soient d'accès plus facile et plus efficaces. Les partenaires comprennent l'Union des avocats arabes, le Centre arabe pour l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'Association des écoles arabes de la magistrature ainsi que le Département des affaires juridiques de la Ligue des États arabes. Au nombre des résultats attendus, on peut citer la mise à la disposition des législateurs de principes directeurs en matière de bonne pratique, la réduction, par des tribunaux pilotes modèles de cinq pays, des délais d'instruction des affaires de 40 %, la formation des magistrats et du personnel administratif des tribunaux dans cinq pays et la mise en place de systèmes d'information judiciaire dans cinq autres.

44. *Transparence et responsabilisation financières*. Un appui sera fourni à la mise en place de structures de transparence et de responsabilisation dans les activités du secteur public et du secteur des affaires. Les principaux partenaires comprennent l'Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, l'Union des banques arabes, le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et Transparency International. Les résultats

attendus comprennent la possibilité d'avoir, par l'intermédiaire d'un dispositif régional d'encouragement à l'intégrité, accès à des principes directeurs de bonne pratique concernant la transparence et la responsabilisation financières, la mise à l'essai, à titre d'opération pilote dans trois pays, d'options relatives à la mise en place de systèmes nationaux d'incitation à l'intégrité et l'adaptation régionale d'un livre source sur les mesures de lutte contre la corruption.

45. *Droits de l'homme et libertés*. Les activités prévues viseront à faire prendre davantage conscience des droits économiques et sociaux de l'homme et à doter les gouvernements, les milieux d'affaires et la société civile de moyens accrus pour faire appliquer les dispositions des conventions relatives aux droits de l'homme qui ont été ratifiées. Les activités seront entreprises en totale association avec le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et en collaboration avec l'Organisation arabe des droits de l'homme.

### **C. Domaine d'appui stratégique 3 : Le savoir**

46. Le savoir est une valeur transsectorielle dont la présence anime les deux premiers piliers du présent CCR en raison du rôle capital que la génération et l'utilisation du savoir paraissent appelés à jouer dans le développement humain des États arabes. La région a besoin aussi d'une aide spéciale pour l'acquisition et l'utilisation de savoirs, déterminants essentiels de croissance et de capacité à faire en sorte que la mondialisation serve au développement humain et au recul de la pauvreté. L'attention particulière portée à ce domaine tient aussi à la reconnaissance du fait que l'expansion des capacités d'acquisition de savoir possède une valeur intrinsèque en plus de sa valeur d'instrument. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi que les institutions de la société civile et les institutions régionales compétentes feront partie des partenaires appelés à intervenir dans ce domaine de programme. Les domaines d'appui prioritaires seront notamment ceux qui suivent.

47. *Développement du capital intellectuel*. Cela commencera par une évaluation de ce qui est fait et de ce qui n'est pas fait dans les secteurs de l'éducation et de la macroéconomie en vue d'effectuer les changements d'ordre technologique, économique et pédagogique qu'impose une économie qui a pour moteur le sa-



voir. L'analyse dégagera les options de réforme potentielles de nature à donner les meilleurs résultats en ce qui concerne la création du capital humain que nécessitent la croissance et le développement humain. Les activités prévues viseront à encourager les gouvernements à saisir les possibilités qui pourront s'offrir de développer et d'exploiter les ressources de capital intellectuel. Les résultats attendus comprendront la mise au jour des grosses lacunes que comporte l'utilisation des ressources de capital intellectuel et des obstacles qui en empêchent la pleine exploitation, le rassemblement et la diffusion d'informations pertinentes sur des expériences comparables, l'établissement d'un consensus entre les gouvernements, les milieux universitaires et la société civile des États arabes sur les dimensions de la tâche qu'implique le développement du capital intellectuel, et la mise au point de méthodes d'enrichissement du capital intellectuel qui soient culturellement adaptées aux pays arabes.

48. Un projet régional sur l'évaluation de la qualité de l'éducation de base en mathématiques et en sciences aura pour but de s'attaquer à ce qui représente un gros obstacle pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement, à savoir l'absence d'information sur son efficacité au regard de ce que sont les objectifs nationaux en la matière ou par comparaison avec les normes internationales. Les données recueillies et l'analyse effectuée concernant environ 150 écoles serviront à mettre sur pied des stratégies d'harmonisation des systèmes éducatifs dans le but d'enrichir le capital intellectuel de la région.

49. *L'enseignement supérieur.* L'accent, ici, sera mis sur l'évaluation de la qualité des programmes et systèmes universitaires afin de faire en sorte qu'ils répondent mieux à l'évolution des besoins du développement économique et des marchés du travail et qu'ils soient à la hauteur des défis mondiaux. Les résultats que l'on en attend comprennent une évaluation de la qualité des programmes de 40 universités en informatique et en administration des entreprises et la création d'un réseau régional de bases de données universitaires couvrant tous les principaux aspects de la gestion des universités.

50. *Les technologies de l'information et de la communication au service du développement.* Ces technologies sont un moyen de générer, de diffuser, de partager et d'utiliser des savoirs et de l'information. L'appui qui sera fourni en amont consistera notamment à contribuer à la mise en place d'un milieu qui soit favorable

à leur utilisation (cadres juridiques et capacités institutionnelles, par exemple) et à l'élaboration de stratégies en électronique. Des activités pilotes viseront à faciliter et à ouvrir plus large l'accès à ces technologies et à en faire partager plus largement le bénéfice, ce qui pourra se faire, par exemple, par la création de centres d'accès à la technologie en milieu rural. Les résultats attendus comprennent la diffusion de ce qui se fait de mieux sur les plans régional et mondial, la création de mécanismes d'échange d'informations entre projets nationaux et projets financés par des donateurs, la diffusion de renseignements sur les débouchés possibles en technologie de l'information et de la communication et la mise au point d'applications spécifiques pour la transmission d'une information qui contribue à faire reculer la pauvreté (comme la fourniture de renseignements aux cultivateurs et aux microentreprises).

## V. Arrangements de gestion

### A. Gestion, réalisation et mise en oeuvre

51. On continuera à consulter les gouvernements durant la mise en oeuvre du CCR, notamment par l'intermédiaire du Conseil d'administration à l'occasion du bilan de mi-parcours.

52. Diverses modalités de gestion et d'exécution seront appliquées pour optimiser l'utilisation des ressources de la région ainsi que pour progresser sur les plans de l'efficacité et de la responsabilisation. La constitution de partenariats avec des organismes des Nations Unies et des institutions régionales pourra jouer un rôle important à cet égard. Une attention prioritaire sera portée à la possibilité d'accueillir des programmes d'institutions régionales.

53. D'une manière générale, on continuera à utiliser la modalité de représentant principal de projet pour la gestion de la mise en oeuvre des projets quand il est établi que le bureau de pays en a les moyens. Les représentants principaux de projets sont censés cimenter entre elles les activités entreprises au titre des cadres de coopération du PNUD avec les pays (CCP), des programmes du système des Nations Unies et des CCR. Une exécution directe et une exécution nationale, soutenues par des bureaux locaux du PNUD triés sur le volet, seront envisagées dans les cas où cela présente d'évidents avantages.

54. Une instance consultative à deux niveaux a été mise en place pour le CCR dans le but d'exploiter le capital de compétences techniques de la région. Le premier niveau fait intervenir le Conseil d'orientation pour l'ensemble du CCR et est composé d'éminents experts et professionnels du développement originaires de la région qui auront pour tâche d'assurer un ancrage régional aux opérations par la maîtrise de diverses approches novatrices. Au second niveau, les experts et pionniers impliqués dans différents domaines de programme assurent à ceux-ci une étroite perspective régionale. Le système consultatif jouera un rôle de catalyseur pour la constitution et l'animation de partenariats qui auront pour mission d'aider à l'élaboration et à l'exécution des projets, par exemple en facilitant l'accès à un plus large éventail de partenaires, de savoirs et de ressources financières possibles. La communication par voie électronique sera le mode préféré d'interaction pour ces partenariats.

55. On recherchera le concours des organismes et mécanismes mondiaux et régionaux de gestion du savoir du Bureau des politiques de développement à diverses fins – pour l'appui technique, pour la fertilisation croisée d'expériences comparables, pour l'encouragement à la création de communautés de pratique, pour l'accès au capital régional et mondial de compétences techniques, etc.

## **B. Suivi, évaluation et rapports à présenter**

56. On appliquera le mode de gestion axée sur les résultats dans la mise en oeuvre du CCR. Par la description et le suivi des résultats et des réalisations escomptés ainsi que des indicateurs correspondants, la conception du programme et les rapports à présenter se conformeront au cadre de résultats stratégiques et au rapport annuel axé sur les résultats.

57. La Division des programmes régionaux assurera l'établissement et l'exécution de plans annuels relatifs au suivi, à l'évaluation et aux rapports à présenter dans le droit fil des principes directeurs du PNUD et des meilleures pratiques en la matière. Il y aura une évaluation indépendante à mi-parcours du CCR dont la gestion sera assurée par le Bureau des évaluations. On encouragera les partenaires régionaux et les bénéficiaires immédiats à participer à ces activités.

## **C. Mobilisation des ressources**

58. Pour appuyer comme il convient les efforts à fournir pour relever les défis de développement régional du deuxième CCR, les ressources financières à mobiliser à cette fin représentent un montant total de 33 millions de dollars. Comme on évalue à 23 millions de dollars le montant de ressources de base qui lui sera affecté, ce sont 10 millions de dollars de ressources complémentaires qu'il faudra trouver afin de pouvoir atteindre les objectifs du programme.

59. La répartition des ressources financières qu'il est prévu d'affecter à chaque domaine de programme se présente comme suit : a) la mondialisation recevrait 27 % du total de ressources de base prévu, soit 6,4 millions de dollars – à quoi viendraient s'ajouter 5 millions de dollars de ressources complémentaires qui restent à trouver; b) la gouvernance recevrait 28 % du total de ressources de base prévu, soit environ 6,5 millions de dollars – à quoi viendraient s'ajouter 2 millions de dollars de ressources complémentaires qui restent à trouver; c) le savoir recevrait 45 % du total de ressources de base prévu, soit 9,5 millions de dollars – à quoi viendraient s'ajouter 3 millions de dollars de ressources complémentaires qui restent à trouver.

60. Une part des ressources de base qu'il est prévu d'affecter au CCR, d'un montant de 1 million de dollars, est mise de côté pour financer le coût de l'élaboration et du suivi du programme ainsi que pour d'éventuelles petites initiatives régionales. La création de ce fonds a son origine dans la recommandation qui était faite au PNUD, lors de la vérification des comptes, en juin 2000, de ses projets mondiaux et régionaux, de mieux contrôler l'utilisation des ressources consacrées aux CCR. La direction du PNUD a, de ce fait, approuvé l'affectation d'une petite partie des ressources des CCR (qui pourra atteindre 1 million de dollars ou, si cela représente un montant plus élevé, 3 % des ressources de base prévues pour chaque CCR) pour financer des activités de type ponctuel conçues pour saisir des possibilités de plaidoyer, de dialogue directif et de nouvelles programmations ainsi que pour la formulation et le suivi de programmes régionaux. Le directeur du Bureau régional des États arabes assurera la gestion de ce fonds et rendra compte de l'utilisation qui en sera faite, et le Bureau de l'audit et des études de performance en fera la vérification.

61. Les grands principes d'une stratégie de mobilisation de ressources complémentaires sont les suivants :

utiliser les ressources de base comme capital d'amorçage; obtenir des contributions des partenaires susmentionnés et conclure des arrangements de participation thématique aux coûts avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux; utiliser les guichets régionaux des fonds d'affectation par thème du PNUD pour des activités concertées aux niveaux mondial, régional et national; solliciter des contributions de fondations privées arabes et de particuliers.

## Annexe

### Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour les États arabes (2002-2005)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
<b>Ressources ordinaires du PNUD</b>		
Montant estimatif du report	6 368	
MCARB ligne 1.2	16 704	
AEPP/AST	390	
<b>Total partiel</b>	<b>23 462</b>	
<b>Autres ressources du PNUD</b>		
Participation des gouvernements aux coûts	4 000	
Participation de tierces parties aux coûts	4 000	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et divers	2 000	
<b>Total partiel</b>	<b>10 000</b>	
<b>Total général</b>	<b>33 462</b>	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.